Image not found or type unknown

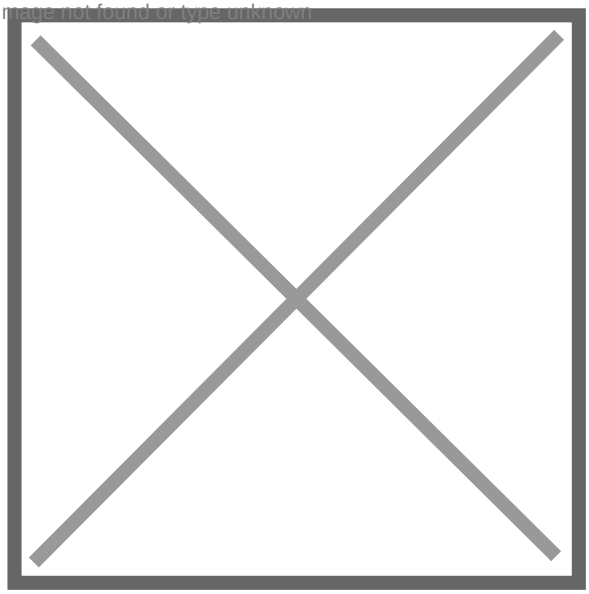

Séparé et refaisant ma vie,on me demande des infos sur mon conjoi

Par **valerie**, le **28/02/2011** à **22:57**

Bonjour,
ayant vécu 19 ans avec le père de mes 3 enfants et maintenant séparé depuis presque 3 ans sans aucune aide de sa part pour ses filles,j'aimerais savoir si malgré une demande auprés d'un avocat pour une pension alimentaire pour ses enfants on a le droit de demander des informations sur la personne avec qui je refait ma vie???Cette personne fait les choses comme tout père devrait faire pour ses propres enfants malgrés une séparation.Je ne trouve pas normal que l'on puisse s'initier dans ma vie après tous le mal que l'on n'a pu nous faire.Pendant 1 an il est parti dans son pays à l'étranger sans jamais se soucier du bien être de ses filles et maintenant qu'il est revenu,il se permet de continuer à foutre notre vie en l'air,jusqu'à me faire licencier puisque mon patron était sois-disant notre ami (son ami !!!!).Maintenant,son avocat veut avoir des informations sur la personne avec qui je refais ma vie (sa situation par rapport à ses revenues et d'autres dépenses qu'il a).Ce n'est pas le père et il en fait beaucoup plus que leur propre père.Nous avons et continuerons le meilleur pour nos enfants puisque lui même à un fils ,à leur donner tous ce qu'une famille ce doit d'apporter à leurs enfants.Sommes nous obliger de donner les informations conçernant la personne avec qui je refais ma vie?????Le vrai père doit aussi subvenir aux besoins de ses enfants !!!Lui à le droit de refaire sa vie,sa belle vie,partir dans son pays et dépenser l'argent qu'il a reçu suite à la vente de notre maison,revenir et ne rien donner pour ses enfants??J'ai tout assumer les dépenses de notre maison jusqu'à la vente,il m'a laissé avec 3 enfants pour toutes les dépenses que nécéssite une maison,il s'est permis de vendre une de nos voitures sans mon avis et moi je dois accepté de donner des informations sur la personne avec qui je refais ma vie et qui est là pour mes enfants???Bon sang,mais quel sont mes droits,dois-je donner les informations conçernant mon compagnon???

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **23:06**

Chaque parent doit contribuer en fonction de ses moyens et des besoins de l'enfant, à l'entretien de l'enfant.
Les moyens sont constitués par les revenus moins les charges de vie. Or comme vous vivez avec quelqu'un, il prend en charge, forcément, une partie des charges (loyer, électricité, eau etc.). Pour déterminer sa quote-part des charges du foyer, il faut forcément avoir ses revenus. Donc pour déterminer VOS moyens, il faut connaitre les revenus de votre concubin. Si vous refusez de donner les informations, le juge pourra estimer que vous n'avez aucune charge.

Par **valerie**, le **03/03/2011** à **08:53**

Merci,pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés